

Note d'information base CCAM version 46.50

✓ **Objet** : Diffusion de la version 46.50 de la base CCAM

Les mises à jour de la base CCAM (version 46.50) peuvent être faites selon votre procédure habituelle. Pour les CTI, ne pas oublier d'actualiser également la base utilisée pour la consultation dans Webvisu. Les fichiers CACTOT et CAMTOT reprennent l'ensemble des historiques CCAM Version 1 à 46.50

La version 46.50 de la CCAM permet la mise en œuvre au 03 mai 2017:

- d'un correctif sur les conditions de remboursement pour deux actes ;
- d'un correctif sur la bijectivité des associations du modificateur Z.

Contenu de la version 46.50 :

✓ **Correction sur les conditions de remboursement pour deux actes suivants :**

Code	Texte	Activité	Phase	Rembt. ss conditions	Accord préalable
QZNP086	<p>Destruction de lésion cutanée par photothérapie dynamique après application topique de produit photosensibilisant, sur moins de 10cm²</p> <p><i>Indication : carcinome cutané superficiel en cas de lésion cutanée étendue ou de lésions cutanées multiples, après confirmation diagnostique par biopsie, selon les indications retenues par l'AMM</i></p> <p><i>(Forfait Sécurité Dermatologie)</i></p>	1	0	RC	
QZNP259	<p>Destruction de lésion cutanée par photothérapie dynamique après application topique de produit photosensibilisant, sur 10cm² ou plus</p> <p><i>Indication : carcinome cutané superficiel en cas de lésion cutanée étendue ou de lésions cutanées multiples, après confirmation diagnostique par biopsie, selon les indications retenues par l'AMM</i></p> <p><i>(Forfait Sécurité Dermatologie)</i></p>	1	0	RC	

✓ **Correction sur la bijectivité des associations du modificateur Z**

- L'association des modificateurs B-C-D-E-F-P-S-U en lien avec le modificateur Z (bijectivité des modificateurs qui ne fonctionnent que dans un sens), date d'effet prévue au 21/04/2017 à modifier au 27/04/2017 pour chaque association au modificateur Z et ce, afin de respecter la bijectivité.